

Présidence du Comité
Militaire du Parti

République Populaire du Congo

Travail - Démocratie - Paix

Présidence de la République

ORDONNANCE N° 44/78du 4 NOV 1978
portant ratification des Statuts de
la Société Financière Internationale .

Le Président du Comité Militaire du Parti, Président de
la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres ,

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977,

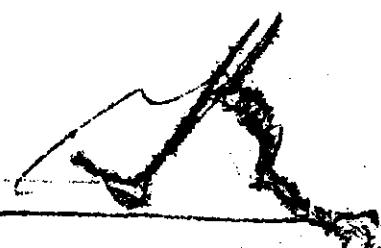
Vu la loi 25/63 du 15 Juin 1963, autorisant le Président
de la République à ratifier les accords et à remplir toutes les
formalités nécessaires en vue de l'adhésion de la République du
Congo à l'Association Internationale de développement et à la
Société Financière Internationale.

ORDONNE :

Article 1er : Sont ratifiés les Statuts de la Société Financière
Internationale .

Article 2 : La présente Ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat
et sera publiée au journal officiel de la République Populaire du
Congo .

Fait à Brazzaville, le 4 NOVEMBRE 1978



Général Joachim YHOMBY - CONGO.

